

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2023 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD.

Membres représentés : /

Membres absents : Hervé MARCON - Madjid BRIBI - Pierre BURELLIER - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance : Etienne CHATELON

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2023 à l'unanimité

D2023-11-47 : Adhésion Association communes forestières 42

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes forestières et son réseau

Il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt

Il expose l'intérêt pour la commune de Burdignes d'adhérer à l'Association des Communes forestières de la Loire pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de BURDIGNES, à l'unanimité

- décide d'adhérer à l'Association des Communes forestières de la Loire, membre de la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts
- accepte de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion
- charge le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion
- mandate celui-ci pour représenter la commune de BURDIGNES auprès de ces instances (Association départementale, Union régionale, Fédération nationale).

D2023-11-48 : Décision modificative N°2 Budget communal

Le service technique souhaite acquérir un broyeur à branches et une saleuse. Une décision modificative doit être adoptée pour financer ces opérations.

Une augmentation de crédit de 5480 € (4600 pour le broyeur et 880 € pour la saleuse) est proposée au conseil municipal. Une diminution de crédit (armoires et aménagement de la place) équilibre le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.

D2023-11-49 : Décision modificative N°3 Budget annexe eau et assainissement

La régie de l'eau et de l'assainissement souhaite acquérir un groupe électrogène. Cet appareil est destiné à alimenter les pompes de la gare en cas de besoin. Ceci sans abonnement chez un fournisseur d'électricité.

Une décision modificative doit être adoptée pour financer cette opération. Une augmentation de crédit de 2500 € est proposée au conseil municipal. Une diminution de crédit sur des travaux au captage de Pré Boucieu équilibre le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

Questions diverses

Réduction collecte des biodéchets

En vue de la réduction de la collecte des biodéchets, le SICTOM souhaite organiser une réunion sur le compostage à Burdignes le 8 décembre. Suite à cette rencontre, 60 composteurs seront distribués gratuitement aux Burdignant(e)s

Voyage scolaire en Ardèche

L'école du village organise un voyage scolaire en Ardèche. La direction de l'école a sollicitée la commune pour une subvention. Le conseil donne un accord de principe pour une aide de 35 € par enfant.

Installation cidex La Poste

La Poste souhaite regrouper des boîtes aux lettres de particuliers. Suite à plusieurs rencontres avec La Poste, et l'examen au cas par cas des propositions faites, le Conseil donne son accord à l'implantation de batteries Cidex dans certains hameaux de la commune.

Urbanisme

Le conseil municipal souhaite engager une réflexion sur la création de logements sur la commune. La commission urbanisme est en charge du dossier. La première étape sera de contacter les propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir un projet.

Fin de la réunion à 22H00

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

